FRE. 2.
10483
Coll. FRE
1795

CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS

De Camille DESMOULINS,

Député du Département de Paris,

Sur le décret du 27 Octobre 1792, qui exclut les membres de la Convention, de toutes les fonctions publiques, pendant six années, après l'achèvement de la Constitution.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1792.

THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

1789.

DISCOURS

De Camille DESMOULINS,

Député du Département de Paris,

Sur le Décret du 27 Octobre 1792, qui exclut les membres de la Convention, de toutes les fonctions publiques, pendant six années, après l'achèvement de la Constitution (1).

Citoyens-Législateurs,

Il faut savoir sacrifier à la patrie jusqu'à sa réputation, et rien ne pourra m'empêcher de faire tout ce qui est en moi pour sauver la République, fût-ce

---

(1) J'ai inutilement assiégé la tribune pendant plus d'une heure ; le ministre Roland étoit là avec son rapport immense ; et on a mieux aimé entendre cette longue satyre, qui a

même en perdant pour le moment une réputation de patriotisme que je ne recouvrerai que trop tôt par l'expérience et par l'accomplissement fatal de mes prédictions.

Il ne sera pas besoin d'un grand développement pour prouver que le décret si patriotique, en apparence, que vous avez rendu hier, semble le fruit de l'astuce la plus profonde, et le résultat de la politique la plus raffinée et la plus perfide. Quant à moi, je ne crains pas de le dire, je ne vois dans ce décret rien moins que l'anéantissement de la République.

Ou nous sommes tous des Catons et des patriotes incorruptibles ; et dans ce cas, vous m'avouerez que nous n'aurions pas été corrompus par l'espoir des places, et alors, à quoi bon votre décret ? Ou bien, il n'y a pas de milieu, nous sommes corruptibles : et alors vous avez ôté le seul frein de la corruption, cette opinion que la patrie récompenseroit ceux qui auroient bien mérité d'elle, ou du moins qu'elle ne les livreroit pas aux besoins, et ne les laisseroit pas sans l'asyle du prytanée contre l'indigence. Or, en leur ôtant cette espérance, vous avez fait des Vatinius de tout ce

---

pour objet d'envelopper Paris tout entier dans les accusations bien ou mal fondées contre un petit nombre d'individus, et de charger cette ville de la haine et de l'ingratitude des départemens ; on a mieux aimé entendre, pendant cinq heures, cette longue diffamation, escortée du libelle encore plus volumineux de Louvet, que de supporter pendant deux minutes la lecture de ce discours. Mais j'ai le malheur de n'être pas brissotin, et la tribune ne s'ouvre qu'à ces messieurs,

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

qui n'est pas Caton ; et les Catons sont toujours bien rares, et presque seuls dans leur siècle. Vous avez découragé tous les gens de bien, au lieu d'imiter l'exemple bien différent que vous donnoit Collatinus, quand après avoir chassé les Tarquins, ne pouvant faire rien de plus pour les patriotes, il bâtissoit du moins un temple à l'espérance.

Oui, ou nous sommes tous des Aristides et des Fabricius, auquel cas votre décret est la loi du monde la plus inutile ; ou par ce décret vous avez fait de la Convention une place de marché, une bourse de législation, et la plus infâme boutique de décrets et d'intrigues, et je défie d'abord de répondre à ce dilemme sans réplique.

C'est à vous que je m'adresse ici, hommes de bien de l'assemblée ; comment ne voyez-vous pas que ce décret n'est autre chose qu'une peine et une amende prononcée contre l'incorruptibilité ? Ce n'est point sur le vice et la corruption que frappe en effet cette loi : car la corruption n'a pas besoin de vos places alimentaires qu'elle dédaigne. Le vautour s'amuse-t-il à prendre des mouchérons ! et s'il y avoit parmi vous des hommes corrompus, n'auroient-ils pas l'immense proie des listes civiles de Londres, de Madrid, de la Haie, de Berlin et de Vienne ? Car, ou toutes ces cours sont en démence, ou tout l'or de leur liste civile doit couler ici pour détruire l'unité, si formidable pour eux, du peuple françois, pour désunir l'assemblée, pour calomnier Paris, et pour nous diviser en républiques fédératives : et sans parler de ces listes civiles étrangères, pensez-vous qu'il fût difficile à Louis XVI de marchander encore, non pas 150,000 liv. comme une certaine loi l'an passé, mais 15 et 30 millions un décret qui

le sauvât d'une condamnation inévitable ; car nos commettans nous ont envoyés ici pour juger Louis XVI, et non point pour juger Marat. Ce n'est donc point sur le vice, la vénalité, à qui s'offrent d'ailleurs tant d'objets de spéculations, que frappe votre décret, mais c'est sur la vertu que tombe tout son poids, et c'est elle seule qu'il menace.

Et n'est-ce pas un chef-d'œuvre de combinaison, n'est-ce pas le dernier raffinement de la politique, et le comble de l'art, que d'avoir trouvé le secret de se procurer une grande popularité, en disant, en d'autres termes, aux gens de bien : vous serez pervers, intrigans, corrompus comme nous; vous trafiquerez comme nous de vos jugemens, et de la paix, et de la guerre, ou bien attendez-vous à six années de misère et à une ingratitude si longue, que d'autres noms auront effacé le vôtre, au bout de six ans, de la mémoire de vos concitoyens.

Avons-nous donc une si riche moisson de vertus, pour qu'il faille en exiger l'exportation ?

Serions-nous arrivés sitôt à cet âge heureux de la République, où l'ingratitude devient un élément nécessaire de sa constitution ? Vous voyez quel est aujourd'hui l'embarras de choisir un seul homme, un maire de Paris : dites-moi donc quelle nécessité si grande y a-t-il d'interdire d'avance de tous les emplois, pendant l'espace de six années, tous ceux qui se seront montrés gens de bien dans la Convention ? Avez-vous peur que le concours trop nombreux de patriotes pour mériter les suffrages de leurs concitoyens, n'oppose un obstacle trop fort à certaines vues ?

O art merveilleux, dans ce siècle, de calomnies contre le civisme le plus pur, et de désespoir pour

la vertu philosophe qui n'a pas toujours le bonheur de se persuader que les récompenses de l'autre vie l'attendent ; ô art merveilleux des fripons politiques, pour achever de décourager et d'abattre le patriotisme, de ne mettre devant ses yeux d'autre perspective que celle de six années de besoins et d'une si longue expiation de son incorruptibilité. Législateurs, ou rapportez ce décret rendu précipitamment et sans discussion, qui ôte à la vertu la reconnoissance publique et les récompenses de la patrie, ou bien décrétez donc, par un article additionnel, l'immortalité de l'ame (1).

---

(1) Il n'y a point dans l'histoire de situation politique qui ressemble autant au moment actuel, que celle où le sénat, voyant le peu de succès de toutes ses batteries contre les Gracques, s'avisa, dit St.-Réal, de cet expédient pour perdre les patriotes : ce fut d'engager un tribun, d'enchérir sur tout ce que proposeroit Caïus-Gracchus ; et à mesure que celui-ci proposeroit quelque loi populaire, d'en proposer une bien plus populaire encore, et de tuer ainsi les principes et le patriotisme, par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à l'extravagance. Les Jacobins proposoient-ils le repeuplement et le partage de deux ou trois villes conquises, les Feuillans proposoient d'en partager douze : Gracchus mettoit-il la viande à 7 sols, Drusus la mettoit à 3. Ce qui réussit si bien que dans peu les tribunes ne sachant plus quel étoit le plus patriote de Drusus le brissotin, ou de Gracchus le jacobin, laissèrent assommer celui-ci par des agitateurs qui crioient à l'aristocrate, au factieux et à l'agitateur.